

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/93

20 mai 1998

(98-2111)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

ILES SALOMON

Déclaration distribuée par M. Daniel Enele Kwanairara,
Ministre du commerce extérieur et du commerce

Je voudrais parler brièvement de la question de la mise en oeuvre des obligations contractées dans le cadre de l'OMC. Les délégués savent sans doute que les Iles Salomon font actuellement l'objet d'un examen de politique commerciale. Nous souhaitons féliciter le Secrétariat de l'OMC pour le travail très professionnel fait par la Division des examens de politique commerciale jusqu'à présent. Toutefois, le gouvernement des Iles Salomon estime que cette division ne dispose pas suffisamment de ressources pour faire le genre d'analyse qui est nécessaire dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Nous espérons qu'à l'avenir des ressources accrues seront affectées à cette tâche importante.

Après l'examen de la politique commerciale des Iles Salomon en septembre, nous accélérerons notre programme actuel de mise en oeuvre de nos obligations dans le cadre de l'OMC. Nous demanderons une assistance technique bilatérale ou multilatérale pour nous aider à nous acquitter de nos obligations.

En octobre dernier, à la Réunion de haut niveau pour les PMA tenue ici à Genève, on nous a garanti qu'un programme d'aide intégrée serait créé pour les PMA. Les Iles Salomon, avec l'aide de la CNUCED, ont entrepris une évaluation exhaustive de leurs besoins. Malheureusement, le programme qui en résulte n'a pas encore été mis en oeuvre.

J'aimerais faire plusieurs remarques au sujet de l'accession des pays les moins avancés. Comme les Membres le savent certainement, trois pays insulaires du Pacifique (Tonga, Samoa et Vanuatu) sont engagés dans un processus d'accession à l'OMC. Les deux derniers de ces pays sont des PMA. Nous craignons que dans le processus d'accession certains des Membres plus importants de l'OMC exigent des conditions d'accession qui ne correspondent pas aux dispositions actuelles de l'OMC concernant le traitement spécial et différencié des PMA. Nous demandons que le Directeur général de l'

obligations qui découlent pour elles des Accords du Cycle d'Uruguay. C'est pourquoi le gouvernement des Iles Salomon n'est pas favorable à ce qu'on aborde de nouvelles questions tant que tous les Membres de l'OMC et en particulier les PMA n'auront pas mis en oeuvre les accords multilatéraux du Cycle d'Uruguay.

./.

Comme les délégués le savent certainement, il y a eu un débat très nourri sur la question d'un accord multilatéral sur l'investissement, tant à l'OCDE que maintenant à l'OMC. Au cours des 50 dernières années, nous avons libéralisé le commerce des biens et services. Nous avons adopté des règles sur le commerce intellectuel. Maintenant, les pays développés cherchent à obtenir des règles qui réguleront les mouvements internationaux de capitaux. Par le passé, les pays en développement, et en particulier les PMA n'ont guère participé aux négociations commerciales multilatérales. Ce ne pourra et ne devra plus être le cas.

F176822.34 64/F17 11 Tf(0 1 156.48 667.92 Tm/F1768217 11 Tf(partic